

→ Définition de cette notion :

C'est le rapport entre le nombre d'adultes et le nombre d'enfants accueillis dans un EAJE.

Un point essentiel à retenir, c'est que ce taux ne prend en compte que les personnes qui interviennent auprès des enfants. On ne peut pas prendre en compte les autres personnels. Par exemple, le personnel d'entretien, le personnel de cuisine. On ne peut pas non plus prendre en compte les personnes chargées d'encadrer le personnel.

Pour les EAJE, la loi précise qu'il faut 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.

→ Comment calculer ce taux ?

Ce taux n'est pas aussi simple à calculer !

En effet, le nombre d'enfants accueillis peut varier (par exemple d'un jour sur l'autre). On peut avoir des enfants qui marchent et d'autres non....

On peut appliquer un ratio simplifié. Ce dernier dépend de la taille de la structure :

- dans les structures de petite capacité, on applique un ratio de 1 pour 6,
- dans les structures de grande capacité (qui disposent de sections par tranche d'âge), on considère que la marche est définitivement acquise à 2 ans, soit 1 pour 5 dans les sections de nourrissons et petits, 1 pour 8 chez les grands.

→ Calculer le nombre d'emplois :

Le calcul tient compte de trois données :

- le nombre d'enfants
- l'amplitude d'ouverture
- le temps de travail hebdomadaire du personnel.

Ex : pour un équipement de 20 places, ouvert 10h30 par jour, 5 jours par semaine, avec une convention collective sur 35 heures de travail hebdomadaire.

$$\begin{array}{r} 20 \text{ places} \\ \text{-----} \\ 6 \end{array} \times \begin{array}{r} 10.5 \text{ h} \times 5 \text{ j} \\ \text{-----} \\ 35 \text{ h} \end{array} = \text{Cet équipement doit disposer de 4.99 ETP au contact des enfants.}$$

La directrice doit disposer de 174,82 heures hebdomadaires, qu'elle répartit en fonction des heures creuses et des pics de fréquentation (souvent de 8h30 à 16h00).

Dans les structures de plus de 20 places, la loi impose également que deux agents soient présents (au minimum) à tout moment.